INITIALES DU MAIRE

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire 11 avril 2017

Séance ordinaire du 11 avril 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 11 avril 2017 à 20 h 06 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guillotte;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin;

formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur le conseiller Alain Sauvé, monsieur le maire François Pleau, madame la conseillère Jinny Brunelle sont absents.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-04-48

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer (mars et avril)
4. Fauchage des accotements et de deux espaces vacants (montée Lefebvre et aqueduc)
5. États financiers au 31 décembre 2016
6. Changements concernant « CLICSÉQUR » à Revenu Québec qui devient aussi « Mon dossier pour les entreprises »
7. Entente de principe entre l'ARTM et les municipalité hors-CMM pour le transport adapté
8. Plan de remplacement des habits de combat au Service incendie
9. Balayage mécanisé des rues, chemins et stationnements suite à la saison hivernale
10. Travaux de niveleuse sur les chemins non asphaltés et ajout de pierre
11. Inspection annuelle échelles et camions du Service incendie
12. Entente intermunicipale concernant les camions cuisine de rue
13. Acceptation du matériel du Centre câlin par le CAL V-S
14. Poursuites de certaines opérations suite à la fermeture du Centre câlin par le CAL V-S
15. Relevé de soumissions – nettoyage de fossés
16. Demande d'aide financière à la députée de Soulanges pour notre réseau routier municipal - suivi au Programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL)
17. Nouveau site internet – autorisation de mise en ligne
18. Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
19. Résolution autorisant un permis de réunion de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) pour le Festival familial de la tomate le 10 septembre 2017
20. Demande de soutien financier pour voyage humanitaire
21. École de technologie supérieure – protocole d'entente
22. Comité des loisirs – versement d'une avance

No de résolution
ou annotation

23. Dons et commandites
24. Correspondance
25. Questions de l'assistance
26. Levée ou ajournement de la séance.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER (MARS ET AVRIL)

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

17-04-49

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2017-03-14 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 156 703,54 $, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires de Desjardins de 18 803,31 $, celui en salaire net et déplacements totalisant 11 910,70 $ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 605,18 $, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 193 022,73 $.

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2017-04-11 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 228 489,10 $, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires de Desjardins de 19 228,48 $, celui en salaire net et déplacements totalisant 24 309,46 $ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 605,18 $, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 277 930,01 $.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ET DE DEUX ESPACES VACANTS (MONTÉE LEFEBVRE ET AQUEDUC)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-04-50

D'ACCORDER le fauchage des accotements et de deux espaces vacants (montée Lefebvre et aqueduc) à monsieur Pierre Grégory aux mêmes conditions que l'an dernier, soit pour la somme de 3 280 $, taxes en sus.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Monsieur Michel Poirier, CPA, CA de la firme d'experts-comptables Poirier & Associés, dépose le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, en commente les points principaux et se montre disponible pour répondre aux

No de résolution
ou annotation

questions des membres du conseil municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-04-51

D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour 2016, tels que présentés par la firme d'experts-comptables Poirier & Associés.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CHANGEMENTS CONCERNANT « CLICSÉQUR » À REVENU QUÉBEC QUI DEVIENT AUSSI « MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES »

ATTENDU QUE la municipalité a une identification auprès de Revenu Québec portant le numéro : 8819341627 ;

ATTENDU QUE des changements sont apportés « clicSÉQUR » où il est maintenant question de « Mon dossier pour les entreprises » en ce qui concerne la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

17-04-52

QUE monsieur le directeur général et secrétaire trésorier Michel Bertrand, qui transmettra à Revenu Québec au moment de la transmission de cette résolution les trois derniers chiffres de son NAS, soit autorisé à :

- Consulter le dossier de l' « entreprise » c'est-à-dire celui de la municipalité, et agir au nom et pour le compte de celle-ci, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, si besoin éventuellement il y a, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l' « entreprise » (municipalité) pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne ;
- Effectuer l'inscription de l' « entreprise » (municipalité) aux fichiers de Revenu Québec ;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l' « entreprise » (municipalité), y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;
- Effectuer l'inscription de l' « entreprise » (municipalité) à « clicSÉQUR – Entreprise » et à « Mon dossier pour les entreprises » ;

No de résolution
ou annotation

- Consulter le dossier de l' « entreprise » (municipalité) et agir au nom et pour le compte de l'« entreprise », conformément aux conditions d'utilisation de « Mon dossier pour les entreprises », pouvant être consulté sur le site Internet de Revenu Québec et pouvant aussi être accepté.

ACCEPTER que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l' « entreprise » (municipalité) et qui sont nécessaires à l'inscription à «« Mon dossier pour les entreprises » ou aux fichiers de Revenu Québec et qu'en conséquence, les élus du conseil municipal, par l'adoption de la présente résolution, celle-ci représente l'équivalent de leur signature s'il étaient « administrateurs de la société » dans le cas d'une entreprise et relativement à des résolutions.

ACCEPTER l'entrée en vigueur de la présente résolution dès son adoption.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE L'ARTM ET LES MUNICIPALITÉ HORS-CMM POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives* (L.Q., c.31) a été sanctionnée le 17 décembre 2004;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1), toutes les municipalités devaient, à compter du 17 décembre 2005, assurer aux personnes handicapées l'accès à des services de transport adapté sur leur territoire;

ATTENDU QUE l'article 536 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) stipule que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur et/ou à l'extérieur de son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins;

ATTENDU QUE le service du transport adapté de la municipalité de Sainte-Marthe est assuré par Transport Soleil depuis 2009;

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Loi 76, *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (L.R.Q., chapitre O-7.3) adoptée le 19 mai 2016 et sanctionnée le 20 mai 2016, édicte la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (2016, chapitre 8, article 3) ainsi que la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (2016, chapitre 8, article 4);

ATTENDU QUE la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* lui confère sur son territoire, la compétence en matière de transport collectif des personnes. L' « Autorité » pouvant également signer des ententes avec des municipalités hors de son territoire pour la poursuite des services de transport collectif des personnes;

ATTENDU QUE le « Réseau » succède aux droits et aux obligations de plusieurs organismes pour la continuation de leurs contrats en matière de transport collectif adapté jusqu'à leur échéance;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe est à l'extérieur du territoire de l' « Autorité »;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu le 30 mars 2017 à laquelle participait un représentant de la municipalité de Sainte-Marthe et du Comité de transition pour la mise en œuvre de la *Loi 76*;

ATTENDU QU'une entente de principe a été déposée lors de cette même rencontre concernant le maintien des services actuels de transport adapté ainsi que des modalités contenues dans l'entente actuelle avec Transport Soleil;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe est en accord avec l'entente de principe ainsi que les conditions et clauses financières s'y rattachant et désire obtenir une proposition d'offre de services de transport adapté de la part de l' « Autorité » pour maintenir le service offert à sa communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-04-53

D'INFORMER le Comité de transition pour la mise en oeuvre de la *Loi 76* de l'intérêt de la municipalité de Sainte-Marthe de maintenir son service de transport adapté.

D'INFORMER le Comité de transition pour la mise en oeuvre de la *Loi 76* de lui transmettre une proposition d'offre de services de transport adapté avec les termes et les conditions de ce maintien à intervenir entre eux afin que les citoyens de la municipalité puissent bénéficier de ces services.

No de résolution
ou annotation

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PLAN DE REMPLACEMENT DES HABITS DE COMBAT AU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

17-04-54

DE CONFIRMER l'intérêt du conseil à poursuivre le plan de remplacement, et par conséquent, de réitérer la résolution no 17-01-06.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

BALAYAGE MÉCANISÉ DES RUES, CHEMINS ET STATIONNEMENTS SUITE À LA SAISON HIVERNALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-04-55

DE PROCÉDER aux travaux balayage mécanisé des rues, chemins et stationnements par Transport Yves Dupras inc.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRAVAUX DE NIVELEUSE SUR LES CHEMINS NON ASPHALTÉS ET AJOUT DE PIERRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-04-56

DE PROCÉDER aux travaux nécessaires sur les chemins non asphaltés à l'aide d'une niveleuse;

D'AUTORISER l'achat de pierre afin de procéder par la même occasion à des ajouts aux endroits le nécessitant;

DE CONFIER ce mandat de niveler et d'ajouter de la pierre à Transport Yves Dupras inc.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

INSPECTION ANNUELLE ÉCHELLES ET CAMIONS DU SERVICE INCENDIE

No de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-04-57

DE PROCÉDER à l'inspection annuelle obligatoire des échelles du Service incendie.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LES CAMIONS CUISINE DE RUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

17-04-58

D'ACCEPTER que l'inspection faite par tout service de sécurité incendie d'une municipalité de Vaudreuil-Soulanges sur la conformité d'un camion de cuisine de rue puisse être valable sur le territoire de Sainte-Marthe, facilitant ainsi les procédures à cet égard lors d'un événement comme le festival Familial de la tomate qui a recours à ce type de fournisseur.

D'AUTORISER madame le maire et/ou monsieur le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tout document d'entente intermunicipale à cet effet.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACCEPTATION DU MATÉRIEL DU CENTRE CÂLIN PAR LE CAL V-S

ATTENDU QUE le CAL V-S mettra fin à ses activités du Centre câlin au plus tard le 30 juin prochain;

ATTENDU QUE le CAL V-S possède du matériel et des équipements pour la tenue de ses activités du Centre câlin;

ATTENDU QUE le CAL V-S offre de remettre à la municipalité le matériel et les équipements qui lui appartiennent présentement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

17-04-59

D'ACCEPTER l'offre du CAL V-S

DE REMERCIER le CAL V-S d'avoir privilégié la municipalité dans cette offre.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

No de résolution
ou annotation

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

POURSUITES DE CERTAINES OPÉRATIONS SUITE À LA FERMETURE DU CENTRE CÂLIN PAR LE CAL V-S

ATTENDU QUE le CAL V-S mettra fin à ses activités du Centre câlin au plus tard le 30 juin prochain;

ATTENDU QUE le CAL V-S a offert à la jeunesse de Sainte-Marthe de nombreuses activités depuis 2009;

ATTENDU QUE la poursuite de certaines activités, malgré le retrait du CAL V-S peut s'avérer un atout pour notre milieu et plus particulièrement sa jeunesse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

17-04-60

D'AUTORISER le maintient après le 30 juin des principales activités offertes à notre jeunesse en accordant la priorité à celles ayant un impact significatif;

D'AUTORISER l'embauche d'une ressource pouvant assurer la relève de madame Marie-Élaine Thibault après le 30 juin 2017;

DE PRÉPARER un plan d'activités à être soumis au conseil ultérieurement basé sur une ressource qui assurera l'animation de ces activités à raison de 12 à 15 heures par semaine à compter de juillet prochain.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS – NETTOYAGE DE FOSSÉS

Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA DÉPUTÉE DE SOULANGES POUR NOTRE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - SUIVI AU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RRRL)

ATTENDU QUE la députée de Soulanges, Madame Lucie Charlebois, a recommandé la municipalité de Sainte-Marthe pour l'obtention par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports subvention en 2016 dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL);

ATTENDU QUE la municipalité s'est vu octroyer un montant de 100 000 $ dont le versement s'étale sur trois années, soit 60 000 $ en 2016, 20 000 $ en 2017 et 20 000 $ en 2018;

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE l'ensemble des travaux admissibles pouvaient toutefois se réaliser la même année;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés pour la totalité du montant en 2016 lors du resurfaçage de la montée Saint-Henri;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-04-61

DE CONFIRMER la réalisation complète des travaux sur la montée Saint-Henri, travaux qui surpassent d'ailleurs le montant de la subvention de 100 000 $, rendant ainsi accessible ledit montant dont les versements seront étalés sur les trois années financières prévues.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

NOUVEAU SITE INTERNET – AUTORISATION DE MISE EN LIGNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-04-62

D'ACCEPTER la réalisation par VIVA média du nouveau site Internet de la municipalité et sa mise ne ligne

D'ACCORDER la proposition du fournisseur afin d'effectuer la mise à niveau de la plate-forme et permettre ainsi la mise en ligne d'un site plus adapté aux utilisateurs et convivial pour sa gestion opérationnelle.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-04-63

D'AUTORISER la participation de messieurs Patrice Lavergne et Richard Mac Donald, respectivement directeur et chef aux opérations du Service incendie, au congrès 2017 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;

D'ACCEPTER l'entente avec la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton nous permettant de partager la moitié des coûts puisque messieurs Lavergne et Mac Donald occupent les mêmes fonctions auprès de cette municipalité.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

No de résolution
ou annotation

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉSOLUTION AUTORISANT UN PERMIS DE RÉUNION DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX (RACJ) POUR LE FESTIVAL FAMILIAL DE LA TOMATE LE 10 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-04-64

D'AUTORISER le Comité des loisirs de Sainte-Marthe à utiliser le parc municipal pour le Festival familial de la tomate qui sera tenu le 10 septembre 2017 et l'obtention d'un permis de réunion de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la vente de boissons alcooliques à l'extérieur dans le parc.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR VOYAGE HUMANITAIRE

ATTENDU QUE deux étudiantes de l'école secondaire Soulanges ont fait parvenir une demande de subvention dans le cadre d'un voyage humanitaire organisé par leur école;

ATTENDU QUE le conseil a comme politique d'accorder une somme de 200 $ à ce type de demande si les jeunes adressent une seule fois une telle demande durant la période de leur parcours scolaire au niveau secondaire;

ATTENDU QUE dans certains cas, il devient difficile d'établir le lieu de résidence, faisant en sorte qu'un même étudiant peut bénéficier de plus d'une aide financière de la part du milieu municipal en profitant par exemple de son statut d'étudiant vivant dans un contexte familial de garde partagée qui peut lui donner dans les faits deux adresses en autant de municipalités différentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-04-65

D'ACCORDER un montant de 200 $ aux deux étudiantes dont la demande a été adressée au conseil avec les conditions suivantes qui devront dorénavant s'appliquer à ce type de demande:

- Verser le montant sur présentation d'une lettre de l'école confirmant l'adresse résidentielle dans leur dossier;
- Verser le montant après la participation au voyage, également confirmée par l'école.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

No de résolution ou annotation

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE – PROTOCOLE D'ENTENTE

ATTENDU QUE l'École de technologie supérieure (ÉTS) de Montréal a réalisé divers projets dont certains s'étalent sur une période pouvant dépassée 10 ans;

ATTENDU QU'en plus d'accommoder cette école d'ingénieurs, par le rayonnement qu'il procure, ce partenariat peut être avantageux pour la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite poursuivre ce partenariat et le développer davantage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-04-66

D'AUTORISER madame le maire Aline Guillotte et/ou monsieur le directeur général Michel Bertrand à signer les documents à cet effet pour et au nom de la municipalité.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

COMITÉ DES LOISIRS – VERSEMENT D'UNE AVANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

17-04-67

D'ACCORDER une somme de 10 000 $ au Comité des loisirs de Sainte-Marthe pour la réalisation de leurs diverses activités.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-04-68

D'ACCORDER un don de 200 $ à la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal;

D'ACCORDER une commandite de 100 $ au Galas méritas 2016-2017 de l'école secondaire Soulanges qui se tiendra à la fin de la présente année scolaire.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

No de résolution
ou annotation

CORRESPONDANCE

Madame le maire ainsi que monsieur le directeur général résument et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame le maire Aline Guillotte met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 h 29,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

17-04-69 **QUE** la séance soit ajournée au jeudi 27 avril 2017 à 20 h

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

Aline Guillotte
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général